S.I.V.O.S en Sapey
230, Route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
03.84.42.32.46
mairie@maisod.fr

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 039-253906291-20260723-S_2026_0011-DE

DÉLIBÉRATION N° S_2026_0011 DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 23 / 07/ 2026

Date de la convention :
16/ 07 / 2026

Date d'affichage :
16 / 07 / 2026

Nombre de Conseillers :
- En exercice : **8**
- Présents : **8**
- Votants : **8**

Votes :
- Pour : **8**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-six, les vingt-trois juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente Maryne SPANI.

MEMBRES PRÉSENTS :

Délégués de CHARCHILLA, M. Romain VOLATIER, Mme Brigitte JANSSENS (titulaires), Mme Catherine FORESTIER (suppléante), Délégués de COYRON, M. Christian MICHAUD, Mme Isabelle PRADERA, Délégués de MAISOD, Mme Patricia DARRIGADE, Mme Vanessa ALEMPS (titulaires), Délégués de MEUSSIA, Mme Marie MORILLERE, Mme Maryne SPANI (titulaires)

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Vanessa ALEMPS

FINANCES : CANTINE – GARDERIE – FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts du SIVOS ;

VU la compétence du SIVOS en matière d'organisation et de gestion du service de restauration scolaire et de garderie ;

VU les délibérations antérieures fixant les tarifs du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire ;

CONSIDÉRANT que le SIVOS assure un service de restauration scolaire et un service de garderie périscolaire au bénéfice des enfants scolarisés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que les services de restauration scolaire et de garderie périscolaire constituent des services publics administratifs facultatifs dont le financement est assuré à la fois par les participations des familles et par le budget du SIVOS ;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dépenses constatées au titre de l'année scolaire 2025-2026 pour les services de restauration et de temps d'animation (garderie) permet d'établir les coûts réels moyens par enfant, incluant notamment le coût d'achat du repas, les charges de personnel, les dépenses de fonctionnement, l'entretien des locaux et du matériel ainsi que l'ensemble des charges liées au fonctionnement du service ;

CONSIDÉRANT que les tarifs actuellement acquittés par les familles au titre de l'utilisation des services, sont inférieur aux coûts réels des services ;

CONSIDÉRANT que la différence entre les coûts réels et la participation demandée aux familles est intégralement supportée par le budget du SIVOS, financé par les contributions des communes membres et donc par des fonds publics ;

CONSIDÉRANT l'évolution des charges supportées par le SIVOS, notamment en matière d'alimentation, de personnel, d'énergie et de fonctionnement général des services ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au SIVOS de veiller à une gestion responsable et équilibrée des deniers publics tout en garantissant l'accès des familles à des services de qualité ;

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 039-253906291-20260723-S_2026_0011-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical DÉCIDE :

ARTICLE 1 : TARIF DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

DE FIXER à compter du 1er septembre 2026, le tarif du service de restauration comme suit :

TARIF SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2026-2027		
PRIX DU REPAS RÉSERVÉ	TEMPS DE GARDERIE DU MIDI	TARIF GLOBAL FACTURÉ AUX PARENTS
5.00 €	3.50 €	8.50 €

Il est rappelé que le coût réel moyen constaté du repas pour l'année scolaire 2025-2026 s'élève à 10,86 € par enfant.

ARTICLE 2 : TARIF DU SERVICE DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE

DE FIXER à compter du 1er septembre 2026, le tarif du service de garderie périscolaire comme suit :

TARIFS SERVICE DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2026-2027		
Accueil Occasionnel		
MATIN (7h15 à 8h20) : **3.50 €**	MIDI (30 min max) : **2.50 €**	SOIR 1ère Heure (16h30 à 17h30) : **3.50 €** 2ème Heure (17h30 à 18h30) : **4.50 €**
Forfaits mensuels sur 10 mois		
MATIN : **28.00 €**	SOIR : **40.00 €**	MATIN & SOIR : **60.00 €**

ARTICLE 3 : APPLICATION D'UNE MAJORATION TARIFAIRE EN CAS D'ACCUEIL SANS RÉSERVATION

Afin de garantir le bon fonctionnement des services de restauration scolaire et de garderie périscolaire, d'anticiper les effectifs accueillis, de limiter le risque de manque de repas et de permettre une organisation adaptée des moyens humains et matériels, une majoration tarifaire sera appliquée en cas d'accueil d'un enfant non préalablement réservé par sa famille.

Les majorations suivantes seront appliquées par enfant et par année scolaire :

CANTINE – MAJORATION DES TARIFS EN CAS D'ACCUEIL SANS RÉSERVATION	
Accueil sans réservation :	Prestation facturée double, soit 17 €

GARDERIE – MAJORATION DES TARIFS EN CAS D'ACCUEIL SANS RÉSERVATION		
Matin : **7 €**	Midi : **5 €**	Soir 1 heure (16h30 à 17h30) : **7 €** Soir 2 heure (16h30 à 18h30) : **9 €**

Pour les parents ayant souscrit à un forfait, si l'enfant est accueilli sans réservation préalable, une prestation supplémentaire majorée correspondante à la présence sera appliquée en plus du forfait.

Ces dispositions ont pour objet de responsabiliser les familles dans le respect des modalités de réservation et de permettre au SIVOS d'assurer un accueil des enfants dans les meilleures conditions d'organisation, de sécurité et de qualité de service.

Les situations exceptionnelles dûment justifiées (urgence familiale, événement imprévisible ou cas de force majeure) pourront être examinées par le Président du SIVOS ou son représentant.

ARTICLE 4 : APPLICATION & EXÉCUTION

Les présents tarifs seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Madame la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 29/07/2026

Reçu en préfecture le 29/07/2026

Publié le

ID : 039-253906291-20260723-S_2026_0011-DE

S.I.V.O.S En Sapey
Siège social : Mairie Siret : 25390629100021
230, route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD
03.84.42.32.36 - mairie@maisod.fr

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,
La Présidente, Maryne SPANI
Ou Vice-Présidente par délégation, Patricia DARRIGADE